



Monsieur Gaston Vogel
Avocat à la cour
74, Grand-Rue
L-2010 LUXEMBOURG

Par courrier à un courrier

Bruxelles, le 11 décembre 2018

Concerne: Agrumes traité avec Imazalil et Pyrimethanil

V.Réf.:

Cher Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier de ce 30 novembre 2018 qui a retenu notre meilleure attention.

Nous comprenons votre mécontentement à la découverte de la présence des produits chimiques Imazalil et Pyrimethanil utilisés sur certains agrumes vendus dans nos magasins et sur la difficulté de lisibilité des mentions reprises sur les filets de ces produits.

L'Imazalil et le Pyrimethanil sont des substances autorisées par la législation européenne en vertu du règlement 540/2011.

L'Imazalil est un fongicide qui a été autorisé par l'Union européenne pour une période renouvelable après réévaluation et courant jusqu'en 2021, ceci en vertu du règlement européen 705/2011.

Pour la fiche européenne complète de l'Imazalil:

http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance_detail&language=EN&selectedID=1465

Le Pyrimethanil est un insecticide autorisé également par la législation européenne et dont la période d'autorisation est régulièrement prolongée (actuellement jusqu'en avril 2019 – règlement 2018/524).

Pour la fiche européenne complète du Pyrimethanil:

http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance_detail&language=EN&selectedID=1805

Il est vrai, comme vous le soulignez, que ces produits sont utilisés de manière très courante sur les agrumes, tant pour nos produits que sur ceux d'autres distributeurs. La raison en est que ces substances permettent de réduire les attaques de parasites et la détérioration des fruits et ainsi de limiter fortement les déchets alimentaires (ce qui diminue sensiblement le gaspillage de ressources). Ceci présente naturellement un intérêt commercial pour les acteurs économiques (moins de pertes) mais a également un impact sur le prix



des produits, la limitation des pertes permettant un meilleur rendement et donc un prix plus attractif pour le consommateur.

L'utilisation de ces substances est autorisée par les autorités européennes dans des limites et conditions précises, calculées de façon à ne pas avoir d'impact négatif sur la santé des consommateurs. Ces limites sont régulièrement réévaluées par les autorités européennes en fonction de l'évolution de l'exposition des consommateurs moyens à ces substances.

Ainsi par exemple, même si un consommateur moyen (70 Kg environ) devait consommer l'entièreté d'un citron traité à l'Imazalil (y compris la peau!), il n'atteindrait pas le seuil critique de consommation pouvant avoir des conséquences toxicologiques.

Les autorités publiques contrôlent le respect des conditions et les limites d'utilisation. Par ailleurs, Delhaize procède elle-même, de façon indépendante, à des vérifications de la conformité de ses produits.

Outre les limites d'utilisation de ces substances chimiques, dans le cadre de sa politique de transparence, l'Union européenne a fait le choix d'informer le consommateur en imposant l'indication des traitements conservateurs post-récoltes sur les citrons, oranges, mandarines et clémentines (règlement 543/2011). C'est ainsi que nos produits concernés qui ont été traités reprennent les mentions que vous mettez en avant. Le taille minimale d'écriture des informations reprises sur les étiquetages destinées au consommateur est conforme au règlement 1169/2011 (règlement visant l'information aux consommateurs).

L'EPA (United States Environmental Protection Agency), bien qu'ayant évalué l'Imazalil comme potentiellement cancérogène, a aussi conclu que l'exposition globale à l'Imazalil telle que connue ne serait pas nuisible aux différents groupes de populations pris en compte.

Dietary Risks

EPA determined that there is a reasonable certainty that no harm to any population subgroup will result from aggregate exposure to imazalil when considering dietary (food and water) exposure and all other non-occupational sources of pesticide exposure for which there is reliable information. Both acute and chronic dietary exposure were below the Agency's level of concern.

Extrait du "R.E.D. Fact Sheet Imazalil"¹ (édité sur le site internet de l'EPA: www.epa.gov):

Pour les consommateurs qui préfèrent éviter ces substances, éventuellement aussi pour des raisons de conscience écologique, une alternative consiste dans le choix d'agrumes cultivés selon les méthodes biologiques (par exemple les produits de la marque Delhaize BIO), dont le traitement à base de ces substances est légalement interdit. Notre gamme BIO vous offre ainsi la certitude de l'absence de traitements à l'Amazalil ou au Pyriméthanol.

¹ Pour le lien direct vers la page du site:

<https://nepis.epa.gov/Exe/ZyNET.exe/P1009J9R.txt?ZyActionD=ZyDocument&Client=EPA&Index=2000%20Thru%202005&Docs=&Query=&Time=&EndTime=&SearchMethod=1&TocRestrict=n&Toc=&TocEntry=&QField=&QFieldYear=&QFieldMonth=&QFieldDay=&UseQField=&IntQFieldOp=0&ExtQFieldOp=0&XmlQuery=&File=D%3A%5CZYFILES%5CINDEX%20DATA%5C00THRU05%5CXT%5C0000026%5CP1009J9R.txt&User=ANONYMOUS&Password=anonymous&SortMethod=h%7C-&MaximumDocuments=1&FuzzyDegree=0&ImageQuality=r75g8/r75g8/x150y150g16/425&Display=hpfr&DefSeekPage=x&SearchBack=ZyActionL&Back=ZyActionS&BackDesc=Results%20page&MaximumPages=1&ZyEntry=1>



Il est d'usage de préférer les produits biologiques pour une consommation de la peau des agrumes, par exemple lors de la préparation de zeste ou de décoctions de peaux d'agrumes.

Nous vous assurons que la santé de nos clients est un élément essentiel dans notre politique commerciale et que nous prenons donc très au sérieux. Comme indiqué, outre les contrôles organisés par les autorités publiques, nous procédons nous-mêmes à des vérifications régulières du respect des seuils légaux des substances chimiques présentes sur nos produits.

Bien entendu, nous visons à améliorer en permanence notre offre et à proposer autant que possible des alternatives plus naturelles et plus écologiques, selon les demandes de nos clients. Les produits de notre gamme BIO répondent à notre sens à votre demande.

N'hésitez pas à contacter le directeur de votre magasin Delhaize si vous souhaitez avoir plus d'informations sur l'assortiment BIO de votre magasin.

Espérant avoir ainsi pu répondre à vos inquiétudes, nous vous prions de recevoir, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour Delhaize Luxembourg,
Dirk Kischvink, Country Manager